

LA BANANE ANTILLAISE

Point d'actualité pour mai 2005

✓ LA GUERRE DE LA BANANE

- Un enjeu commercial mondial

La Banane constitue un enjeu commercial considérable au niveau mondial. Depuis de nombreuses années, la banane fait l'objet d'une véritable lutte commerciale qui oppose les producteurs de "bananes dollar" d'Amérique du Sud, soutenus par les Etats-Unis et les planteurs de bananes antillaises et des pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) qui bénéficient de mesures de soutien propres du fait de leur lien avec l'Union européenne. En effet, l'Europe a toujours défendu les bananes de l'Outre-Mer et des RUP contre les grandes multinationales implantées en Amérique du Sud.

- Le poids de la banane antillaise

La part de banane antillaise représente aujourd'hui 7,5 % des 4 millions de bananes consommées en Europe et 32 % du marché français, avec une production qui s'élève pour la Martinique à 250.000 tonnes de bananes et la Guadeloupe 80.000 tonnes.

Mais la profession connaît **de grandes difficultés, internes** d'abord avec un besoin de structuration et un effort de commercialisation et de promotion, pour surmonter un déficit de 18 à 65 millions d'euros de 1999 à 2004, et qui a atteint les 95 millions d'euros pour 2005. Aussi, les professionnels se sont regroupés en front de défense et groupement professionnel afin de lancer une grande campagne de promotion et mobiliser les acteurs politiques pour la défense d'un secteur qui pèse considérablement dans l'économie antillaise.

La crise que connaît le fruit jaune antillais trouve également un facteur **externe** dans la **concurrence des multinationales** américaines et sud-américaines qui disposent d'avantages comparatifs non négligeables comme la dimension des exploitations et le soutien de capitaux américains.

Soutenir la filière implique donc de protéger la production de la concurrence extérieure à l'Union et de soutenir la dynamisation de la commercialisation afin de rendre la banane communautaire, dont fait partie la production antillaise, **plus compétitive** à l'avenir.

- Une année décisive

L'avenir de la banane antillaise commence dès 2005, car **l'Organisation commune du marché européen de la banane** doit faire l'objet d'une **réforme de fond**. L'Europe, pour être conforme aux normes du commerce mondial et d'après le règlement de l'Organisation Mondiale du Commerce, met progressivement **fin à son régime de quotas d'importation** pour n'avoir recours qu'à une **politique douanière**

pour protéger ses bananes et permettre aux producteurs de moderniser leurs exploitations et la commercialisation du fruit jaune.

✓ LE SOUTIEN DE LA FRANCE

• L'aide financière et le soutien à la dynamisation

Le gouvernement français a mis en place des **mesures de soutien destinées** aux planteurs pour les aider à traverser la crise.

En 2004, le Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales, Hervé GAYMARD ainsi que la Ministre de l'Outre-Mer, Brigitte GIRARDIN, ont mis en place une **avance de trésorerie** d'un montant de 21 millions pour soutenir les professionnels antillais de la filière.

Par ailleurs, le gouvernement a mis en place un "**Contrat de progrès**" avec les producteurs, un nouveau dispositif doté de 25 millions d'euros sur 5 ans, qui propose le soutien:

- à la restructuration de la mise en marché et de la commercialisation des bananes avec un effort de campagne de promotion,
- à la restructuration de la production sur la base d'une agriculture durable,
- aux exploitations en grande difficulté à travers la mise en oeuvre de mesures d'aides sociales spécifiques.

Ce contrat a pour finalité de **moderniser et valoriser la filière** afin de rendre le secteur plus structuré et la banane antillaise plus compétitive, dans **l'intérêt des producteurs comme des consommateurs**.

• La mobilisation des élus et le front commun

Les élus régionaux se sont fortement engagés pour que l'Europe prenne en compte la spécificité ultramarine des difficultés du secteur, et faire entendre combien l'économie et la société antillaise, au delà des exploitants agricoles fortement touchés, souffrent de la crise que connaît le fruit jaune.

L'actuel ministre de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité, Dominique BUSSEREAU et Brigitte GIRARDIN, Ministre de l'Outre-Mer, ont saisi le dossier "banane" pour en faire une priorité et se sont rendus ensemble, à Bruxelles, afin de plaider pour "la banane des Antilles" auprès de la Commissaire européenne en charge de l'agriculture et du développement rural, Mariann FISCHER BOEL.

Dans le cadre d'un **Comité de gestion "banane"** réuni le 19 avril 2005, évoquant la situation difficile de cette filière dans l'attente des négociations relatives à la réforme de l'OCM, parallèlement aux efforts de structuration de la production et de commercialisation entrepris par les professionnels, les ministres ont demandé une aide compensatoire conséquente de l'Union, au titre de l'année 2004, pour les planteurs antillais.

✓ **L'ENGAGEMENT FORT DE L'UNION EUROPEENNE**

- **Une aide exceptionnelle**

Le 19 avril dernier, suite au comité de gestion "Banane", la Commission européenne, sous l'impulsion de la Commissaire européenne en charge de l'agriculture et du développement rural, Mariann FISCHER BOEL, **a accordé un supplément d'aide exceptionnelle de 24 millions d'euros** qui viennent s'ajouter aux 86 millions d'euros d'aide compensatoire prévus pour 2004, **soit un total de 110 millions d'euros pour la filière antillaise.**

- **La reconnaissance de l'Union européenne**

Cette aide légitime témoigne de la **prise en compte par l'Europe de la spécificité des Régions Ultrapériphériques et tout particulièrement des Antilles**, profondément affectées par la crise agricole. Les planteurs se félicitent à juste titre de ces mesures d'aide compensatoire équivalente à "la clause Madère", fondée sur la reconnaissance par l'Union européenne de l'application d'un traitement de faveur relatif à l'isolement géographique, et qu'ils réclamaient avec le soutien et le relais des ministres français concernés.

Les mesures reposent sur un **mode de calcul particulièrement favorable** aux planteurs de bananes des Antilles, et correspond à un doublement du complément d'aide tel qu'il n'a **encore jamais été accordé au secteur**. Cette mesure démontre que la Commission peut se montrer **ouverte et réceptive aux requêtes qui portent l'intérêt des Départements d'Outre-Mer**, ce qui nous invite à redoubler de vigilance et de pugnacité pour que sur les autres dossiers importants comme le sucre et la filière canne, le Partenariat renforcé pour les Régions Ultrapériphériques, le traitement particulier de la question de la pêche, le volet agricole spécifique aux RUP et de façon transversale l'ensemble des politiques que mènent l'Union, soit prise en compte la spécificité de nos territoires et de nos économies.

Pour autant, les producteurs de bananes au delà de leur satisfaction doivent utiliser au mieux ces aides compensatoires, pour atteindre les objectifs du "Contrat de progrès" et anticiper les futures négociations sur le commerce mondial du fruit jaune.

L'accompagnement des élus régionaux, l'attention du gouvernement français concernés qui a décidé de compléter de 8 millions d'euros l'aide communautaire, et tout le soutien des députés européens de l'Outre-mer et de Margie SUDRE en particulier, sont autant d'atouts et de garanties pour les producteurs et les populations antillaises que **la défense de la place du fruit jaune des Antilles** sur le marché européen est une **priorité**. Il importe dorénavant que les efforts de communication de la filière, pour valoriser la banane antillaise auprès des consommateurs français et européens, portent au plus vite ses fruits!